



Confédération Nationale du Travail
Fédération des Travailleuses·eurs de l'Éducation
fede-educ@cnt-f.org - www.cnt-f.org/fte/ - 07 82 14 98 31

Pour que l'école « d'après » reste au service des élèves.

Notre ministre « souhaite » que chaque élève retourne « au moins une fois à l'école avant les vacances » et fait de la réouverture des écoles « une question d'honneur ».

Les chiffres et leurs contraires

La communication politique étale des chiffres en trompe l'œil pour soigner les apparences. Si on sort le clairon pour annoncer 86 % d'écoles ouvertes « administrativement », on dit moins que ces mêmes écoles prévoient d'accueillir moins de 23 % des élèves de l'école primaire et que 6 parents sur 10 n'envisagent pas de remettre leurs enfants à l'école avant septembre.

L'école de la confiance est devenue un oxymore

Par ailleurs, personne ne croit à la motivation « sociale » que ce gouvernement affiche à chaque fois qu'on lui tend un micro. Les élèves que les parents souhaitent remettre à l'école sont justement celles et ceux que l'état a le plus fragilisé·e·s socialement et scolairement.

Alors qu'il reste des milliers de personnes dans les services de réanimation et que l'épidémie vient de faire 30 000 morts dans notre pays, la défiance est grande chez les personnels et chez les familles quant au choix politique de déconfinement des écoles.

Risques d'exposition au virus et de reprise épidémique, faux volontariat des familles assaonné de la suspension des allocations chômage au 1er juin, réorganisation totale du système sur le mode de la précipitation et de l'improvisation, articulation complexe des rôles et des responsabilités croisées des mairies et de l'éducation nationale, toutes les complexités d'un système façonné de mille équilibres se télescopent dans un climat d'anxiété.

Conditions de reprises ? Peut mieux faire !

Les personnels de l'éducation nationale et les organisations syndicales qui les défendent prennent acte que les campagnes de dépistages ont été écartées à priori pour des raisons fallacieuses, que des masques manqueront dès la première semaine dans certaines écoles, que le « protocole » de

réouverture a perdu son pouvoir contraignant en se transformant en « guide » et que le gouvernement a garanti aux maires que la responsabilité de l'ouverture d'une école serait assumée par l'état.

Qui représentera « l'état » au niveau d'une école primaire ou d'une classe ? Si le ministère pouvait garantir, explicitement et à priori, la protection statutaire due à ses agent·e·s pour dissiper les craintes, il ferait une communication utile.

Il faut penser le « pourquoi ? » avant le « comment ? »

Car en matière de communication, la forêt des statistiques et des moyens mis en œuvre pour cette reprise, cache le seul arbre qui devrait orienter toutes les réflexions : pourquoi ?

Pourquoi, pour quel·le·s élèves et pour quels objectifs ouvrons-nous les écoles ?

Nos organisations syndicales rappellent qu'on n'ouvre pas une école pour des questions d'honneur mal placé ou pour pouvoir afficher des courbes statistiques dans les médias. On ouvre une école si elle est utile aux élèves. On ouvre les écoles si elles contribuent au projet social et éducatif qui fera exister nos valeurs fondamentales.

Le poison du « pilotage »

Hier, nous pensions que le pilotage par indicateurs chiffrés et par évaluations était l'ennemi de la qualité du service public, nous disons aujourd'hui qu'il met en danger les élèves dans leur intégrité physique et psychique.

Le fait de retourner à l'école « au moins une journée » n'a aucun sens et révèle une étrange conception de l'acte éducatif.

Nous refusons d'accueillir le plus d'élèves possibles dans des conditions impossibles pour servir des ambitions statistiques. Mieux vaut une école fermée qu'une école maltraitante.

Aussi, l'accueil des élèves doit constituer une exception car une école qui n'est pas en capacité d'accueillir comme il se doit tou·te·s les élèves sans condition n'est pas une école

égalitaire.

Une école de la socialisation et de la coopération qui essaierait de respecter un protocole sanitaire inapplicable, c'est une contradiction dans les termes.

Les enseignant·e·s d'après ne seront pas des exécutant·e·s !

Aussi, il appartient de rendre enfin aux enseignant·e·s la pleine maîtrise de leurs outils de travail et de leur laisser choisir librement les contenus et les méthodes pédagogiques qui restent à réinventer dans ces circonstances inédites.

Nos organisations affirment, à titre préventif, que les documents de reprise, mis à disposition par le ministère pour servir d'appui aux activités dans les classes, ne sauraient constituer des éléments de pilotages contraignants et faire l'objet d'une quelconque demande de « remontée » de la part de la hiérarchie.

Dans une situation d'une telle complexité, le rôle de la hiérarchie est de faciliter le travail des personnels. Tout comme les enseignant·e·s sont au service des élèves, les inspecteurs doivent être au service des équipes pédagogiques. Il n'est pas concevable qu'une organisation pédagogique qui ait été décidée en concertation par une équipe d'école soit « retoquée » si elle garantit aux élèves l'accès au service qui leur est dû. En présence d'une absolue diversité des situations d'écoles, le pilotage « par le haut » de l'organisation des écoles, de la pédagogie et la pression hiérarchique sur les équipes sont des aberrations. Nous rappelons à certains IEN qu'on ne peut exiger que « tou·te·s les enseignant·e·s soient à l'école » si leur présence n'est pas absolument indispensable et que le travail à distance est possible.

Nos droits ne sont pas des options.

Nous rappelons que les ASA pour gardes d'enfants sont maintenues jusqu'à la fin du

mois de mai dans les mêmes conditions que ces deux derniers mois.

Nous rappelons qu'il n'y a pas besoin de fournir une attestation médicale pour bénéficier d'un aménagement de travail à distance si l'on se sait vulnérable ou si l'on vit avec une personne vulnérable. Une simple déclaration sur l'honneur envoyée à votre IEN suffit.

Nous rappelons à tou·te·s nos collègues que notre devoir de fonctionnaire est d'assurer la sécurité des usager·e·s et la nôtre et que l'usage du droit de retrait, du droit de grève et du droit d'alerte sont légitimes. Tous les syndicats appellent les collègues à communiquer toute situation problématique ou conflictuelle. Nous ne devons laisser aucun·e collègue isolé·e alors que la situation actuelle multiplie les facteurs de risques psychosociaux.

L'engagement des personnels ne se décrète pas.

Nous rappelons que les personnels de l'éducation nationale accepteront toujours de s'engager, y compris en s'exposant dans le cadre des précautions exigibles, si leur travail a un sens social et pédagogique. En tant que personnels formés et reconnus, ils sont à même de concevoir et de décider des pratiques et des contenus qu'ils mettent en œuvre dans les classes.

Le plafonnement des effectifs, la progressivité des ouvertures, le choix des niveaux de classes accueillis et des dates d'accueil, la répartition entre distanciel et présentiel doivent leur appartenir.

C'est à ces conditions que nous pourrions imaginer une réouverture dans les conditions les plus satisfaisantes possibles pour les personnels et les élèves.

Puisque c'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !

Si notre hiérarchie veut organiser cette reprise contre nous, elle devra la faire sans nous !

Vous trouverez ci joint un kit pour le droit de retrait :
<https://frama.link/kit-droit-de-retrait-education>

